

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 745

présenté par

M. Boucard, M. Kamardine, M. Parigi, M. Pradié, Mme Beauvais, M. Masson, M. Reda,
M. Pauget, Mme Poletti, Mme Louwagie, Mme Lacroute, M. Pierre-Henri Dumont et M. Diard

ARTICLE 18

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.